



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Maitres auxiliaires

Question écrite n° 2099

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des maitres auxiliaires nommes sur postes d'enseignement en remplacement des professeurs en arret de travail pour maladie ou maternité. Il apparait en effet que cette catégorie de personnel non titulaire se trouve confrontée à de réelles difficultés pour percevoir sa rémunération. Il n'est pas rare que même après avoir signé leurs procès-verbaux d'installation, les maitres auxiliaires ne perçoivent qu'une avance sur salaire dans l'attente, souvent longue, de la régularisation du versement de leur traitement. Toute prolongation de l'arret de travail du professeur remplace entraîne la signature d'un nouvel arrete de nomination qui retarde encore le règlement du salaire normal de l'auxiliaire remplaceant. Une telle situation penalise les maitres auxiliaires, qui doivent faire face à des problèmes d'ordre financier, alourdis par l'engagement de frais de déplacement lorsque le lieu d'exercice est éloigné de leur domicile. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre aux maitres auxiliaires qui effectuent le remplacement des professeurs de l'enseignement secondaire en arret de travail de percevoir leur salaire dans des conditions normales.

Texte de la réponse

Reponse. - En l'état actuel de la réglementation, la rémunération des maitres auxiliaires suppléants est subordonnée à une prise de fonction effective (arrete de nomination et signature du procès-verbal d'installation). Compte tenu des délais de transmission des éléments de traitements et du calendrier de leur mise en paiement arrete par les trésoreries générales, la régularisation peut ne pas intervenir dans le cadre de la paie en cours. Dans ce cas, la procédure d'acompte sur salaire, systématiquement mise en œuvre par les services gestionnaires, reste la seule mesure envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2099

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2437